

CONTROLEURS : CAP Centrale du 15mai 2002

MOUVEMENT DU 1^o SEPTEMBRE 2002 - tableaux de classement -

La CFDT revendique :

- Une CAP de mouvement, intervenant après la CAP de classement des demandes de mutation ;
- Un système d'autoblocage, au profit des agents souhaitant être mutés, mais pas dans l'immédiat ;
- L'intégration dans le mouvement prioritaire des mutations de conjoints de cadres supérieurs: « pas de passe-droit, pas de zone d'ombre » ;
- Une totale transparence dans la gestion des effectifs, et donc la connaissance au niveau national des vacances d'emploi par département ;
- La compétence des commissions administratives paritaires locales pour l'ensemble des mouvements, y compris les mutations à l'intérieur d'une même résidence administrative ;
- L'accélération de la diffusion par l'administration des tableaux de classement et de mutation sur l'intranet ;
- Pour les mutations reconnues prioritaires, la levée des blocages égaux ou inférieurs à un mois par rapport à la date du mouvement.



ZINFO...ZINFO...ZINFO...ZIN...

- 1348 personnels « administratifs » et 119 « informaticiens » sont classés aux tableaux de demandes pour convenance personnelle
- 156 personnels « administratifs » et 12 « informaticiens » sont classés aux tableaux de demandes de mutation prioritaire
- 21 demandes prioritaires ont été rejetées
- 12 demandes de réintégration « non prioritaires » et 15 « prio » pour les administratifs ont été classées
- 14 agents sont pénalisés suite à refus de mutation « sans motif valable »

N'oubliez pas de nous faire parvenir le double de vos dossiers le plus tôt possible, pour qu'ils soient suivis par le bureau national et les élus de la CFDT!



LES POINTS TRAITES:

1. Tableaux de classement des demandes de mutation et de réintégration sur emplois administratifs et informatiques pour le mouvement du 1^o septembre 2002 ;
2. Tableau d'avancement complémentaire au grade de contrôleur de 1^o classe 2002 ;

3. 7 demandes d'intégrations dans le corps des contrôleurs du Trésor public, émises par des agents détachés dans le réseau ;
4. Reclassement d'un huissier du Trésor Public, à sa demande, dans le corps des contrôleurs.

2/ AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR DE 1^{ère} CLASSE

L'action de la CFDT :

Les élus de la CFDT ont proposé au vote le texte suivant :

« Afin d'éviter les abus générés par l'arbitraire du système de notation (par exemple, selon ce système, un contrôleur ayant 25 ans de service et noté 18 ne passera jamais 1^{er} classe), et en cohérence avec notre revendication permanente de carrière linéaire pour tous les agents, les élus de la CFDT ont demandé que le tableau d'avancement présenté par l'administration soit élaboré à partir du seul critère objectif, qui est l'ancienneté dans le grade. »

Vote :

Administration : contre
FO et CGT : refus de voter
CFDT et SU : pour

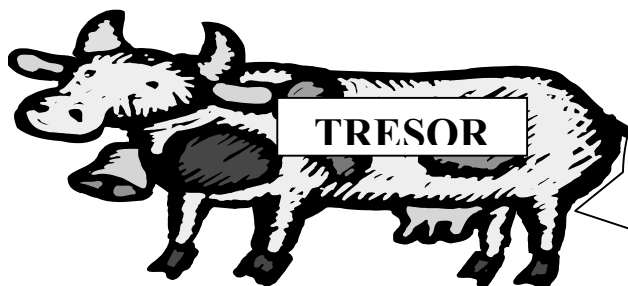
L'administration a proposé au vote le tableau d'avancement au grade de contrôleur de 1^{er} classe:

Vote :

Administration : pour
Ensemble des organisations syndicales : contre

Les élus de la CFDT en CAP centrale :

**Richard MARIN (PGT),
Patrick AUJOLAT (La Réunion)
Patrick DOILLON (Territoire de Belfort)**



ZINFO...ZINFO..ZINFO...ZINF..

Le nombre de promotions au grade de contrôleur du Trésor Public de première classe est fixé, par décret n° 95-381 du 10 avril 1995 à 25% de l'effectif des 2 premiers grades de contrôleur.

Les conditions statutaires sont :

- *Etre contrôleur de 2^o classe au 7^o échelon*
- *Avoir atteint le 7^o échelon depuis au moins 2 ans*
- *Justifier de 5 ans de services public dans un corps de catégorie B*

Mais la direction ajoute un certain nombre de critères supplémentaires :

- *Etre contrôleur de 2^o classe, et avoir été noté 4 fois 19 les années 1998, 1999, 2000 et 2001*
- *Et nommé dans un corps de catégorie B avant le 1^{er} décembre 1994*
- *ou le 1^{er} décembre 1994, mais en étant parvenu au 12^o échelon avec une ancienneté supérieure au 4 septembre 2001*

Au final 4193 contrôleurs de 2^o classe remplissaient les conditions.

Et 210 sont retenus, soit 5%



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse administrative

Direction

Adresse personnelle

Grade :

Indice

J'adhère à la CFDT TRÉSOR à compter du : _____ date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement. Je bénéficie ainsi des services réservés aux adhérents CFDT.

Je joins un RIB pour le prélèvement automatique de ma cotisation. Je recevrai alors tous les numéros de CFDT Magazine, le mensuel de la confédération.

Date

Signature

A remettre à un militant CFDT ou à renvoyer à la CFDT-TRÉSOR

47, avenue Simón Bolívar 75950 PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 53 72 73 01 – Fax : 01 42 02 49 91 – E-mail : tresor@cfdt-finances.fr